



Ville de
Sainte-Adèle

SERVICE DU GREFFE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle, tenue le 18 août 2025 à 19 h.

À laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Jean-François Robillard est absent pour toute la durée de la séance.

RÉSOLUTION NO. 2025-389

Adoption de résolution – PPCMOI – Lots 6 547 989, 6 547 990, 6 627 403 et 6 627 404 du cadastre du Québec, boulevard de Sainte-Adèle (Caserne)

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre la construction d'une caserne de trois (3) étages sur l'immeuble cité en objet a été déposée par la Ville ;

ATTENDU l'octroi de contrat de services professionnels par la résolution 2023-371 pour l'élaboration des plans et devis de la caserne de pompier ;

ATTENDU les exigences requises pour la construction d'une caserne à temps plein, qui requiert des aménagements intérieurs minimums ;

ATTENDU QUE la définition d'un étage dans la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un étage est déterminé selon la superficie de plancher du premier étage, ce qui donne un calcul de trois (3) étages projetés pour la caserne ;

ATTENDU QUE la partie garage du bâtiment requiert un dégagement qui donne une impression de deux (2) étages ;

ATTENDU QUE le concept architectural a été déterminé afin de tenir compte de la topographie naturelle du terrain et d'éviter une trop grande superficie au sol du bâtiment ;

ATTENDU QUE le conseil évalue que le nombre d'étages de cette construction s'intègre à l'architecture des constructions avoisinantes et que l'impact visuel sera minime ;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est pertinent d'autoriser trois (3) étages, afin de répondre aux besoins opérationnels du Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le conseil évalue qu'étant donné le contexte du projet, il y a lieu de procéder à l'assouplissement demandé ;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2025-148 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 juillet 2025 ;

ATTENDU le projet de résolution adopté lors de la séance du 21 juillet 2025 ;

ATTENDU l'assemblée publique de consultation du 12 août 2025 ;

Copie authentifiée :

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice
des Services juridiques



Ville de
Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Richard Allard**

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte la résolution du projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à permettre la construction d'une caserne de trois (3) étages sur l'immeuble cité en objet ;

DE ne pas imposer de délai de validité à la présente autorisation, considérant la nature du projet, son ampleur et le délai pour le réaliser.

Copie authentifiée :

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice
des Services juridiques